

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
29 février 2024**

**Présidence : M. Ludovic Longchamp**

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 674 relatif au remplacement du système de ciblerie de la société de Tir de l'Arnon, où le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à participer au financement du remplacement du système de ciblerie de la société de Tir de l'Arnon tel que décrit dans le préavis n° 674
- Article deux : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 59'300.- (3'358 habitants au 31.12.22 à CHF 17.67), le compte 9146.06 est ouvert au bilan à cet effet ; les dépenses d'investissement seront imputées au compte d'investissement n° 170.506
- Article trois : de financer ce montant par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré en séance du 29 février 2024.

Le Président :



Ludovic Longchamp



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
29 février 2024**

**Présidence : M. Ludovic Longchamp**

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 673 relatif à l'amélioration structurelle des infrastructures des alpages des Grandsonnaz, où le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'améliorations structurelles des infrastructures des alpages des Grandsonnaz tels que décrits dans le préavis n° 673.
- Article deux : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 196'000.- TTC. Le compte 9141.42 est ouvert au bilan à cet effet ; les dépenses d'investissement seront imputées au compte d'investissement n° 320.501.1
- Article trois : de financer ce montant par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré en séance du 29 février 2024.

Le Président :



Ludovic Longchamp



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich